

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 17-CAP-04

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 6 avril 2017**, à 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau, 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Colette Éthier, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Monique Bastien, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Éric Beaulieu, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Alain Dépatie, maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Michel Lancôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Pierrette Laperle, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur Benoît L'Ecuyer, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Xavier Léger, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Hélène Picard, représentante des usagers du transport régulier
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

N'a pu assister :

Monsieur Alexandre Plante, vice-président et conseiller de la Ville de Brossard

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Madame Carole Cousineau, secrétaire corporative
Monsieur Pierre Archambault, directeur principal – Finances, services partagés et gestion des programmes d'immobilisations

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 17-38

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Éric Beaulieu :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Mot de la présidente

C'est avec plaisir que je vous présente les plus récents événements en matière de transport collectif.

Mais tout d'abord, je veux remercier de façon officielle les équipes du RTL qui ont mis tous les efforts nécessaires dans la préparation et la gestion de la tempête exceptionnelle que nous avons connue le 14 mars dernier. Malgré les conditions météo très difficiles, la presque totalité de nos effectifs était sur les routes.

Je tiens donc à saluer les équipes d'entretien d'avoir assuré la sortie des véhicules malgré l'accès difficile aux centres d'entretien. Je voudrais aussi souligner le comportement professionnel et sécuritaire des chauffeurs qui a d'ailleurs été reconnu par plusieurs clients. Merci à toutes nos équipes qui ont participé activement à cette gestion de « crise ». Bravo!

Par ailleurs, je profite également de l'occasion afin de reconnaître deux personnes qui se sont démarquées dans l'exercice de leur fonction.

M. Ivan Buric, chauffeur au RTL, est intervenu auprès d'une jeune femme en détresse le 20 mars dernier. En effet, alors qu'il conduisait son autobus le soir, M. Buric a réalisé qu'une jeune femme qui marchait dans la rue était suivie par un individu qui semblait mal intentionné. Il n'a pas hésité à lui porter secours en l'embarquant à bord du véhicule du RTL et à la reconduire en toute sécurité au métro Longueuil.

Avec l'aide Mme Nathalie Croteau, superviseure au RTL, ils ont contacté les autorités qui ont pris la jeune femme en charge. Cette dernière souligne que M. Buric lui a sauvé la vie et tenait à lui rendre hommage.

Je remercie donc, en mon nom personnel et au nom du conseil d'administration du RTL, M. Buric et Mme Croteau, pour leur intervention dans cet événement.

Je vous invite à vous joindre à moi pour leur donner une bonne main d'applaudissements! *La présidente, au nom du RTL, remet un certificat à ces personnes.*

En ce qui concerne le budget provincial qui a été présenté le 29 mars dernier, il a confirmé l'engagement du gouvernement envers le transport collectif. Au total, c'est près de 1,6 milliards de dollars qui y seront consacrés pour la région métropolitaine. Concrètement, pour le RTL, c'est une somme de 300 000 \$ qui sera accordée par année pour les 5 prochaines années. De plus, nous sommes heureux de constater que des sommes supplémentaires seront disponibles pour le transport adapté, les impacts seront connus plus précisément dans les prochains mois pour le RTL.

Nous pouvons certainement nous réjouir de ces bonnes nouvelles pour le transport collectif.

De plus, une équipe du RTL a assisté au congrès de l'Association québécoise des transports (AQTr) le 4 avril dernier, un événement qui réunissait plus de 800 acteurs en transport, ici à Montréal. D'ailleurs, nous avons fait une présentation sur l'accessibilité universelle, une priorité pour notre organisation, ce qui est un bénéfique pour l'ensemble de notre clientèle.

Je souhaitais aussi souligner le partenariat du RTL avec le défi sportif AlterGO qui se tiendra du 24 au 30 avril prochain et qui regroupera plus de 6 700 athlètes présentant un handicap. En effet, le RTL agira à titre de partenaire Bronze de cette compétition sportive contribuant ainsi aux déplacements des athlètes durant l'événement dans l'agglomération de Longueuil. Bon succès à tous les athlètes!

Mentionnons aussi le retour aux horaires d'été dès le mois de juin prochain, dans le but de s'adapter à la demande. Nous invitons nos clients à visiter notre site web ainsi que nos médias sociaux pour connaître les horaires de la période estivale.

Je vous remercie de votre attention!

3. Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

4. **Adoption des procès-verbaux**

4.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 17-39**

Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 9 mars 2017

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 9 mars 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Dossiers - Mobilité durable**

5.1. **RÉSOLUTION NUMÉRO 17-40**

Modifications de service pour l'assignation de juin 2017 – Ajustement habituel des services en période estivale

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Magalie Queval :

« D'APPROUVER pour la période estivale les modifications de service sur les lignes 3, 4, 5, 6, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 54, 55, 59, 60, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 88, 90, 99, 115, 120, 142, 144, 150, 192, 199, 410 et 417 ainsi que les lignes de taxis collectifs T21, T77 et T92. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 **RÉSOLUTION NUMÉRO 17-41**

Proposition de deux nouvelles lignes accessibles (lignes 80 et 28) donnant accès, entre autres, aux personnes en fauteuil roulant dans le cadre des mesures visant l'accessibilité universelle

Il est proposé par madame Pierrette Laperle, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« D'APPROUVER le déploiement de l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant sur la ligne 80 à partir de l'assignation du 21 août 2017, et de préparer la mise en accessibilité de la ligne 28 à la suite de la livraison complète des nouveaux véhicules 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 **RÉSOLUTION 17-42**

Gratuité sur les lignes 1 et 6 à l'occasion du festival « Saint-Lambert en fête »

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel du festival « Saint-Lambert en fête »;

Il est proposé par monsieur Alain Dépatie, appuyé par madame Pierrette Laperle :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 1 et 6 du vendredi 25 août à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 27 août 2017 aux clients payant comptant ou avec des passages sur carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement du festival « Saint-Lambert en fête »;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉSOLUTION 17-43

Prolongation de contrat – Service de transport collectif par taxi pour les employés du RTL

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par madame Monique Bastien:

« D'EXERCER la troisième option de prolongation du mandat P13-006 – Service de transport collectif pour les employés du RTL à la firme 9145-7200 QUÉBEC INC. faisant affaire sous le nom d'ALLO TAXI, aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 189 718.00 \$ (taxes incluses), pour la période débutant le 22 juin 2017, et ce, jusqu'au 24 juin 2018 conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant ne dépassant pas les crédits disponibles.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 RÉSOLUTION 17-44

Octroi de contrat – Service de transport collectif par minibus pour le transport adapté

CONSIDÉRANT l'article 83 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q. S-30.01) qui édicte qu'«une société peut exploiter ou faire effectuer par contrat avec tout transporteur, tout titulaire de permis de taxi ou toute association de services regroupant tels titulaires des services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Lorsque ces services sont destinés aux personnes handicapées, un contrat visé au présent article n'est assujéti à aucun formalisme d'attribution. »

CONSIDÉRANT que les tarifs de transport facturés au Réseau de transport de Longueuil pour le contrat sont basés sur les tarifs décrétés par la Commission des transports du Québec (CTQ);

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Réseau de transport de Longueuil de continuer à fournir ce service à sa clientèle afin de répondre de manière satisfaisante aux besoins et attentes de ses clients;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de Longueuil souhaite minimiser les risques de bris de service pour sa clientèle utilisatrice du service de transport adapté;

Il est proposé par madame Pierrette Laperle, appuyé par madame Isabelle Bérubé:

« D'ADJUGER de gré à gré un contrat à la firme TRANSDEV QUÉBEC INC., pour la fourniture d'un service de transport collectif par minibus pour le transport adapté à compter du 1er mai 2017, et ce jusqu'au 30 avril 2019, aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 6 068 364 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'entente, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

D'HABILITER le directeur général à convenir des modalités finales du contrat;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur Exploitation ou son adjoint à signer pour et au nom du Réseau les ententes et tout document jugé nécessaire pour donner plein effet aux présentes;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 RÉSOLUTION 17-45

Octroi de contrat – Fabrication, livraison et installation d’abribus sur le territoire du Réseau de transport de Longueuil

Il est proposé par monsieur Benoît L’Ecuyer, appuyé par madame Hélène Picard:

« D’OCTROYER le contrat à la suite de l’appel d’offres public P17-003 – Fabrication, livraison et installation d’abribus sur le territoire du Réseau de transport de Longueuil, pour une durée de trois (3) ans à compter de la présente, au plus bas soumissionnaire conforme, soit « MANUFACTURIER SHELTEC INC. », aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 854 551,85 \$, toutes taxes comprises, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n’excédant pas les crédits disponibles;

Aux termes de l’article 27 de la Partie IV de la Loi modifiant principalement l’organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l’autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76. »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. **Dossiers – Gestion durable des ressources**

6.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-46

Adoption du plan des effectifs 2017

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Hélène Picard:

« D’APPROUVER le plan des effectifs des postes réguliers pour l’année 2017. »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-47

Consentement de servitudes à la Ville de Longueuil sur les terrains situés au 1150 et 1160, boulevard Marie-Victorin à Longueuil

CONSIDÉRANT les travaux requis par la Ville de Longueuil dans le cadre d’ajouts d’une conduite d’égout sanitaire et d’une enseigne;

CONSIDÉRANT QUE les servitudes sont sans impact sur les opérations du Réseau de transport de Longueuil (RTL); 10 500

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D’AUTORISER une servitude d’égout sanitaire sur les lots 2 585 042 Ptie et 3 993 415 Ptie du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Longueuil;

D’AUTORISER une servitude d’enseigne sur le lot 2 585 042 Ptie du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Longueuil;

Que les frais des travaux d’aménagement et de construction soient à la charge de la Ville de Longueuil, ainsi que les frais d’entretien et de réparation;

Que le directeur général du RTL soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom du RTL, tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente le tout tel que présenté dans le plan 2010_447, minute 10 908 réalisé par François Larouche, arpenteur-géomètre;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.»

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-48

Consentement d'une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada sur le terrain du 1150, boulevard Marie-Victorin à Longueuil

CONSIDÉRANT les travaux requis par Hydro-Québec et Bell Canada dans le cadre de l'aménagement de la voie d'accès au terrain du 1220, boulevard Marie-Victorin à Longueuil, sur le lot contigu, par l'entreprise 9341-0983 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la servitude est sans impact sur les opérations du Réseau de transport de Longueuil (RTL);

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'AUTORISER une servitude sur le lot 2 585 042 du cadastre du Québec en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada;

Que les frais des travaux d'aménagement et de construction soient à la charge d'Hydro-Québec, ainsi que les frais d'entretien et de réparation;

Que le directeur général du RTL soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom du RTL, tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente, y compris le document établissant des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication ainsi que le plan de servitude no 4410S65606423N;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-49

Adoption du règlement L-75 autorisant un emprunt pour la mise à niveau, l'amélioration et l'achat d'applications en technologie de l'information

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-75 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par madame Isabelle Bérubé:

« D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-75 décrétant la mise à niveau de systèmes et de logiciels, l'achat d'équipements et l'amélioration d'applications de technologie de l'information ainsi qu'un emprunt au montant de huit cent quatre-vingt-douze mille dollars (892 000 \$) à cette fin;

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01);

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-50

Adoption du règlement L-76 autorisant un emprunt pour divers projets d'études en planification du transport

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-76 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par madame Isabelle Bérubé:

« D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-76 décrétant des projets d'études en planification du transport ainsi qu'un emprunt de deux millions deux cent trente-cinq mille dollars (2 235 000 \$) à cette fin;

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01);

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-51

Adoption du règlement L-77 autorisant un emprunt pour l'achat de cinq (5) autobus électriques, les infrastructures de recharge ainsi que la formation

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-77 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par madame Isabelle Bérubé:

« D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-77 autorisant un emprunt de six millions quatre cent trente-trois mille dollars (6 433 000 \$) pour l'achat de cinq (5) autobus électriques, les infrastructures de recharge ainsi que la formation;

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01);

D'AUTORISER les personnes désignées dans le Règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer pour et au nom du Réseau tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes;

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-52

Augmentation de la marge de crédit pour le financement des projets

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par madame Monique Bastien :

« D'AUTORISER l'augmentation de la marge de crédit bancaire détenue à la Banque Nationale du Canada de 25 M\$ à 60 M\$ à un coût correspondant au taux de base bancaire afin de pourvoir au financement temporaire des dépenses prévues au programme triennal des immobilisations, notamment pour les projets admissibles au programme fédéral du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC) administré par le gouvernement du Québec et dont le Réseau de transport de Longueuil (RTL) est toujours en attente de confirmation des montants subventionnés;

Que la présidente et le trésorier soient autorisés à signer tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-53

Octroi de contrat – Appel d'offres en achat regroupé pour la fourniture de lubrifiants pour autobus urbains et véris

CONSIDÉRANT QUE le Réseau a été mandaté par les sociétés de transport suivantes : Société de transport de Montréal (STM), Société de transport de Laval (STL), Réseau de transport de la Capitale (RTC), Société de transport de l'Outaouais (STO), Société de transport de Lévis (STLévis), pour le compte du RTL, pour procéder à un achat regroupé pour la fourniture de lubrifiants pour autobus urbains et véris;

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par monsieur Xavier Léger:

« D'OCTROYER les contrats à la suite de l'appel d'offres P16-027 – Lubrifiants pour autobus urbains et véris, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 17 mai 2017, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes HARNOIS GROUPE PÉTROLIER, FILGO ÉNERGIE (P. Gosselin Div. NORCO), LUBRIFIANTS PETRO-CANADA, CREVIER LUBRIFIANTS et TOTAL CANADA aux prix unitaires soumis par produit, pour un montant total estimé à 7 180 961.86 \$, toutes taxes et contingences incluses, conformément aux soumissions déposées et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles, se détaillant comme suit :

Nom des adjudicataires	Montants estimés
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	193 883.16 \$
FILGO ÉNERGIE (P. Gosselin Div. NORCO)	1 028 996.08 \$
LUBRIFIANTS PETRO-CANADA	5 792 553.76 \$
CREVIER LUBRIFIANTS	59 593.77 \$
TOTAL CANADA	105 935.09 \$

(taxes et contingences incl.)

Que la dépense découlant du présent contrat (taxes et contingences incluses) soit répartie comme il suit :

- Le RTL pour un montant estimé à 554 446.82 \$;
- La STM pour un montant estimé à 4 368 288.53 \$;
- Le STLaval pour un montant estimé à 755 359.60 \$;
- Le RTC pour un montant estimé à 1 100 069.30 \$;
- La STO pour un montant estimé à 302 218.91 \$;
- La STLévis pour un montant estimé à 100 578.70 \$;

Que l'acceptation des soumissions lie envers les adjudicataires chaque partie au processus d'achat regroupé;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-54

Dépôt – États financiers audités au 31 décembre 2016

« PRENDRE acte du dépôt des états financiers audités au 31 décembre 2016. »

6.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-55

Dépôt — Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 27 février 2017 au 26 mars 2017 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 13 314 031.71 \$.»

6.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-56

Dépôt — Liste des honoraires professionnels

« PRENDRE acte du dépôt pour paiement de la liste des factures d'honoraires professionnels en date du 6 avril 2017 au montant total de 71 736.29 \$.»

6.12 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-57

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – février 2017

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de février 2017. »

7. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

8. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

Les membres adressent leurs félicitations à l'égard du geste héroïque posé par le chauffeur et supporté par sa superviseure.

Madame Queval exprime sa satisfaction à l'égard de la conversion de la ligne 80 en ligne d'accessibilité universelle. Elle énonce que cela permettra de mieux répondre aux diverses clientèles du RTL, notamment aux personnes en fauteuil roulant ou avec des poussettes.

Monsieur Beaulieu mentionne que le RTL est partenaire de l'activité sportive AlterGo et, à cet égard, il invite la population à y assister. Il précise que des élèves du secondaire de Longueuil se sont entraînés durant la dernière année afin d'y participer.

Madame Bérubé se déclare très satisfaite du projet initié par le RTL visant l'acquisition d'autobus électrique et de sa contribution pour l'environnement.

9. RÉSOLUTION NUMÉRO 17-58

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Pierrette Laperle, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« De lever la présente assemblée. » Il est 17 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) COLETTE ÉTHIER
Colette Éthier
Présidente

(S) CAROLE COUSINEAU
Carole Cousineau
Secrétaire corporative